
Adresse des administrateurs du district de Clermont (Meuse) qui annoncent l'expiration du fanatisme et du despotisme et l'offrande de l'argenterie de leur église, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Clermont (Meuse) qui annoncent l'expiration du fanatisme et du despotisme et l'offrande de l'argenterie de leur église, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 346-347;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40629_t1_0346_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les administrateurs du district de Pont-à-Mousson expriment les mêmes sentiments à la Convention, qui ordonne, pour leur adresse, la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des administrateurs du district de Pont-à-Mousson (2).

Les administrateurs du district de Pont-à-Mousson, à la Convention nationale.

« Pont-à-Mousson, primidi de la 3^e décade de brumaire l'an II de la République.

« Citoyens représentants,

« C'est du sein des orages politiques qu'est sortie la Constitution républicaine que vous avez donnée à tous les Français; ce chef-d'œuvre de la raison et de la philosophie a excité (n'en doutez pas) l'admiration de tous les peuples de l'Europe, qui n'attendent que le moment d'une sainte insurrection, et de la dernière heure des tyrans, pour nous tendre leurs bras, et ne plus former désormais avec nous qu'une famille de frères bienfaisants, sensibles et généreux.

« Leurs destinées et les nôtres sont entre vos mains, sans vous la constitution et la liberté n'existeraient plus.

« Vous avez, par votre énergie, votre courage et vos infatigables travaux, vivifié et propagé l'esprit public; vous avez sauvé la patrie des malheurs de la guerre civile, vous avez fait justice des scélérats qui alimentaient les troubles de Lyon et de la Vendée, et avaient juré votre perte et la nôtre; vous avez fait tomber les têtes des traîtres que l'or vil de Pitt et de Cobourg était parvenu à corrompre; enfin vous avez paralysé les efforts des tyrans en plaçant à la tête des armées de véritables sans-culottes qui, constamment attachés à la Constitution, à la patrie, et au bonheur du peuple, ont juré de vaincre ou mourir.

« Déjà les satellites du despotisme, que les trahisons seules pouvaient enhardir, mordent de toutes parts la poussière, les lâches! ils n'existeraient plus si, dans les plaines de Champagne, la plus noire perfidie n'eût retardé leur dernière heure; ils savent jusqu'où peut aller le courage et l'impétuosité de vingt-cinq millions d'âmes qui ont juré d'être libres, et s'ils opposent encore dans ce moment de la résistance, ce ne peut être que dans l'espérance de nouvelles trahisons.

« Continuez donc, citoyens représentants, à excrimer les traîtres et les lâches, ne quittez vos fonctions, nous vous en conjurons, au nom de la patrie, que lorsqu'elle sera entièrement sauvée. Vous avez, jusqu'à ce jour, rempli vos devoirs, la République reconnaissante contemple et admire chaque jour vos bienfaits, elle vous prépare des couronnes civiques, et la postérité, l'immortalité de vos travaux.

« Quant à nous, fidèles à nos devoirs et à nos serments, nous sommes résolus à secondar vos efforts et à sacrifier nos vies et nos fortunes pour faire triompher la cause de la liberté et de l'égalité. L'ardeur et le courage de nos concitoyens qui sont volés aux frontières à la voix de

la patrie en danger nous présagent une victoire certaine, car ils ont tous juré de ne déposer leurs armes qu'après avoir, à l'exemple du Mutius Scevola, anéanti le dernier des tyrans.

« *Vive la République!*

« Les administrateurs du directoire du district de Pont-à-Mousson,

« RASQUINET; THIERRY; FRANC; LEFÈVRE; J.-H. NICOLAS; DUROT, secrétaire; J.-J. PICQUAUD, procureur syndic. »

Les citoyennes patriotes de Nancy, département de la Meurthe, occupées depuis plus de six mois à faire de la charpie, des compresses et des bandages de toute espèce, pour le pansement de leurs frères blessés en défendant la patrie, offrent la continuation de leurs travaux jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des citoyennes patriotes de Nancy (2).

« Citoyens représentants,

« Les citoyennes patriotes de Nancy, département de la Meurthe, occupées depuis plus de six mois à faire de la charpie, des compresses et des bandages de toute espèce pour le pansement de leurs frères blessés en défendant la patrie, offrent la continuation de leur travail jusqu'à la paix. Elles ont déjà fait partir huit caisses très considérables pour les différentes armées de la République (3). Tout le prix qu'elles osent attendre de leur zèle et de leurs soins, c'est qu'en interprétant le décret qui supprime tout club de femmes, il soit permis aux citoyennes patriotes de Nancy de continuer à faire partie de la Société populaire de la même ville.

« Au nom des citoyennes Febré, Trompette, Ducret, Bachot, Joignaux et Duthermoux :

« FEBRÉ, présidente de ladite Société et députée extraordinaire de l'Administration du département de la Meurthe et de la Société populaire de Nancy. »

Les administrateurs du district de Clermont, département de la Meuse, annoncent que le fanatisme expire chez eux avec le despotisme. La commune de Bettincourt renonce pour jamais aux prêtres; elle donne les cloches et les cuivres pour les convertir en canons, change l'église en temple de la liberté, offre les confessionnaux pour en faire des guérites; elle ne veut plus de curé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 266.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 266.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 772.

(3) Vifs applaudissements, d'après le Journal de Perlet [n° 422 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 386].

(4) Procès-verbaux de la Convention t. 25, p. 266.

Suit la lettre des administrateurs du district de Clermont (1).

Les administrateurs du district de Clermont, à la Convention nationale.

« Clermont, département de la Meuse, 21 brumaire l'an II de la République une et indivisible.

« Législateurs,

« Avec le despotisme, le fanatisme expire. La commune de Bettincourt, longtemps agitée par des factions sacerdotales, renonce pour jamais aux prêtres, ces ennemis de la société. Elle donne les cloches et les cuivres, pour en faire des canons, elle change l'église en un temple à la liberté, elle offre les confessionnaires pour en faire des guérites, et comme la paix et les prêtres ne s'accordent point, ils ne veulent plus de curé et préfèrent la paix. La religion naturelle, c'est la leur. La liberté, l'égalité sont les seules divinités qu'ils veulent reconnaître. Nous vous adressons, législateurs, copie du procès-verbal, qui contient l'expression de leurs sentiments.

« Les administrateurs du district de Clermont,

« BOUTRON, président; Nicolas HUMBERT;
J.-C. MAUCHAND, secrétaire. »

Procès-verbal (2).

Le 7 de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible, ou la mort,

La municipalité de Bettincourt étant en séance publique et permanente, est comparu le citoyen Chevalloë, commissaire délégué par le conseil général de district, séant à Clermont, pour l'enlèvement des cloches et les mettre à la disposition du ministre de la guerre, lequel ayant exhibé la commission dont il était porteur, ladite municipalité l'a invité de recevoir la déclaration suivante :

1^o Que c'était avec plaisir qu'elle voyait disparaître ces brigands si nuisibles au repos public, et si utile au ralliement des fanatiques;

2^o Que c'était avec plaisir qu'elle donnait les deux cloches saisies par le commissaire, sans en rien répéter que l'avantage de servir la République, sauf la ratification du conseil général;

3^o Que sachant que la République avait besoin d'autres matières que celle des cloches pour exterminer les tyrans et les satellites, elle offre les cuivres de l'église, comme aussi ceux domestiques, les étains et les fers qu'elle met de ce jour à la disposition du ministre;

4^o Que ne respectant que les vertus civiques, et ne connaissant d'autres distinctions que celles émanant du contrat social, elle offre son curé pour établir par sa soustraction à Bettincourt, la liberté, l'égalité et le règne des vertus, pour quoi elle prie la Convention nationale de l'en délivrer;

5^o Que le bandeau épais des mystères religieux, seuls signes caractéristiques de l'hypocrisie et du fanatisme étant dissipés pour faire place aux flambeaux de la raison, elle offre ses

confessionnaires qui n'ont jamais servi qu'à la cupidité et l'impudeur des prêtres, pour servir de guérites à nos valeureux défenseurs de la République;

6^o Qu'elle persiste dans son serment de propager la religion naturelle, de ne faire aux autres que ce qu'elle voudrait qu'on lui fit à elle-même, et de faire tout le bien qu'elle pourra à ses frères républicains, elle offre son sang pour garantir l'inviolabilité de son serment.

Fait à Bettincourt en la maison commune, les jour, mois et an susdits.

Et ledit jour, présente année, les cloches ayant été mises en bas sur le pavé de l'église, la municipalité a fait retentir les voûtes de cette maison commune des cris d'allégresse de : *Vive la République, une et indivisible! La Montagne ou la mort!* et l'a à l'instant nommé le temple de la sainte liberté et de l'égalité.

Fait et arrêté en la maison commune de Bettincourt les jour, mois et an susdits.

Signé : GUESQUIN, maire, Christophe GROZURE, LAMARRE, Nicolas DUPONT, HENRY, officiers municipaux, Nicolas MIGEON, procureur de la commune, et CHEVALLOË, commissaire.

Collationné conforme à la minute, par nous président et secrétaire du district de Clermont :

BOUTROUX, président; J. H. MAUCHAND, secrétaire.

La commune de Pontoise félicite la Convention sur ses grands travaux, sur les victoires qu'elle a remportées contre le fédéralisme, l'aristocratie et le fanatisme; elle l'invite à rester à son poste. « Votre devoir l'exige, disent ces citoyens; le salut du peuple vous l'ordonne. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin »(1).

Suit la lettre d'envoi de l'adresse de la commune de Pontoise (2).

« Citoyen Président,

« Je suis chargé de t'envoyer le vœu de la commune de Pontoise, consigné dans l'adresse jointe à ma lettre. Cette commune attache un grand prix à l'accueil que la Convention nationale voudra bien donner à son hommage, et elle t'aura une obligation personnelle s'il est possible de lui en procurer un témoignage public.

« Reçois, citoyen Président, l'assurance de mon respect.

« CHENOU, président de l'assemblée de la section de l'égalité.

« Pontoise, 21 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible. »

Adresse (3).

Les citoyens composant la commune de Pontoise, aux représentants du peuple français.

« Citoyens représentants,

« La section du peuple français qui compose la commune de Pontoise, réunie en assemblée

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 267.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.

(3) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.